Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895!

AVIS DE PROMULGATION

Aux personnes intéressées par le règlement 478-2023 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus, avis public est donné par le soussigné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le conseil municipal a adopté la le règlement 478-2023 établissant un code d'éthique et de déontologie pour les élus.

Le but du règlement vise à énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques applicables aux membres du conseil de la Municipalité.

DONNÉ À SCOTT, ce 4 octobre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 4 octobre 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier